



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 11 mars 2014
Compte rendu affiché le : 18 mars 2014
Date de la convocation : 28 février 2014

Nombre de délégués : 33
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 25

Nombre de délégués concernés : 24
En exercice : 24
Présents : 17
Votants : 17

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Philippon A, Louat R, Tardy F,
CCFL : Gonon P, Séon M, Rousset L, Vincent G (2)
CCHL: R Bouchut, Bruyas JM, Larue M F, Moralès Ph, Villard P, Berne M.
SEM : Guyot P
Autres communes: Reynard R, Piot M, Grange M (2), Rousset E, Barcet A, Pallandre A, Laval D,
Secrétaire de séance : Gonon P.
Excusés : Boudier JPierre, Lhopital JL, Bussière L, Villemagne G

N° 472 : Demande de subvention pour le suivi de la qualité de l'eau :

Monsieur le Président expose que le SIMA Coise jusqu'à ce jour le suivi de la qualité des eaux superficielles était financé par DANONE dans le cadre du deuxième contrat de rivière. Si les prélèvements étaient réalisés en interne par le personnel du SIMA, toute la partie analyse était à la charge de DANONE.

A compter de 2014, DANONE ne souhaite plus financer tout ce suivi et a décidé de verser une somme forfaitaire annuelle de l'ordre de 20 000 € au SIMA afin que ce dernier poursuive le travail engagé depuis 2007 et que trois points supplémentaires soient suivis sur le territoire de la Bulle verte.

Pour assurer le suivi sur tout le bassin versant de la Coise, le coût prévisionnel pour deux ans pourrait s'élever à 90 000 €. Cette opération de suivi de la qualité de l'eau peut être subventionnée par l'Ag L B, la région R A, voir le CG42. Le taux maximum de subvention pourrait être de 80% du montant des dépenses TTC.

Il est proposé au comité syndical de donner l'autorisation au Président du SIMA Coise de choisir un laboratoire pour effectuer les analyses et de solliciter les subventions auprès de tous les partenaires sur la base d'un coût estimatif de 90 000 € pour les années 2014 et 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent Monsieur le Président à engager les démarches pour solliciter les subventions citées ci-dessus.

Copie conforme au registre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20140311-472-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2014

Fait à Saint Galmier
Le 11 mars 2014
1 Passage du Cloître
Le Président
Jean Yves Charbonnier